

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 mai 2023

*SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique*

**Déclaration des groupes Associations, Environnement et nature & Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse**

Les mers et les littoraux participent à la régulation du climat, sont source de vie, de molécules et de ressources génétiques qui nous soignent et nous nourrissent. L'oxygène que l'on respire provient, pour moitié, de la mer.

C'est un patrimoine commun exceptionnel, condition de notre santé et de l'habitabilité de la planète, qu'il convient de préserver.

Si nous perdons ces fonctionnalités parce que nous aurons fait de nos mers et de nos littoraux des zones mortes, alors notre avenir sera plus compromis que jamais.

Il faut donc permettre à ces milieux de se régénérer, ce que notre développement ne prend pas en compte à ce jour.

Cette deuxième mouture de la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML) doit rectifier le tir, car le bilan de la mise en œuvre de la précédente est médiocre et préoccupant.

La première SNML a donné aux enjeux économiques un rôle prépondérant.

Le développement de l'économie bleue et du tourisme côtier ont contribué à l'accélération de la dégradation et de la destruction des habitats.

Aujourd'hui, cette économie n'a de bleu que le nom puisqu'au moins 75% de nos habitats marins et côtiers sont en très mauvais état de conservation, 20% étant inconnus faute de moyens de recherche. En Outre-mer, la situation est encore plus critique.

Les effets du changement climatique et l'augmentation des pressions liées aux activités humaines se sont conjugués, au détriment des milieux vivants, de leur biodiversité et de leur résilience.

La mobilisation pour la reconquête de la biodiversité et du bon état écologique des écosystèmes, comme nous y enjoignent nos engagements internationaux, européens et nos lois, est donc nécessaire et vitale. Elle est la condition d'une stratégie systémique à construire.

4 leviers principaux ont été identifiés dès la note de cadrage :

→ 1/ La connaissance des milieux, des habitats, de leur évolution et de leurs fonctionnalités, pour définir des états écologiques de référence et permettre de réellement les prendre en compte. Cela demande un renforcement des moyens publics de recherche et d'expertise indépendante pour cela.

Ces connaissances, couplées à celles des principales pressions terrestres et marines connues, engagent à une profonde transformation de nos activités sur la terre et en mer. En particulier le développement industrialo-portuaire devrait être davantage encadré, en prenant en compte l'ensemble des enjeux ;

→ 2/ La cohérence des politiques publiques sectorielles doit être restaurée à toutes les échelles pour retrouver de la transversalité jusque dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme. La préconisation 2 est cruciale sur ce point : inverser la charge de la preuve entre hiérarchie des usages et impacts grandissants sur le milieu marin ;

→ 3/ Le respect du principe de précaution doit être effectif, pour faire émerger des solutions innovantes, des solutions fondées sur la nature et arrimer les acteurs à la séquence « éviter, réduire, compenser », en

s'assurant que le déploiement des énergies marines renouvelables, n'aille pas à l'encontre des enjeux de biodiversité ;

→ 4/ Enfin, une planification, une hiérarchisation ferme des enjeux appuyé d'un cadrage réglementaire, une mobilisation générale pour la formation des acteurs et décideurs, une acculturation à ces enjeux, des moyens dédiés pour la recherche et une amélioration de la gouvernance actuelle.

Par ailleurs la préservation des paysages, de la nature, de la faune et de la flore doit être pensée aussi comme un legs fait aux générations futures, qui se prépare dès à présent.

Appréhender ces enjeux passe aussi par l'expérience ; c'est pourquoi les organisations que nous représentons défendent le tourisme social, vecteur grâce à l'éducation populaire de découvertes, de connaissances et de valeurs, qui doit se faire dans un cadre respectueux de ces espaces précieux et irremplaçables, à l'opposé des pratiques du tourisme de masse.

Ces dernières ont participé à l'artificialisation trop importante des zones côtières, que nous devons immédiatement stopper et sur laquelle nous devons revenir. Non, il n'est pas nécessaire d'avoir du bâti en bord de mer pour y vaquer une semaine tous les deux ans. Et il n'est pas possible de concilier ce désir d'un autre temps et de feindre l'effroi face aux catastrophes naturelles liées aux dérèglements climatiques que ces pratiques engendrent en partie.

Tirer les leçons de la SNML 1 et réussir la SNML 2 est un impératif. Il y a urgence !

Le groupe des Associations, le groupe Environnement et nature, ainsi que le groupe des Organisations étudiantes et Mouvements de jeunesse ont voté en faveur de ce texte. Ils invitent chacune et chacun à prendre part à la consultation que le gouvernement proposera cet été, puis aux débats publics en façades organisés fin 2023 et début 2024.